

Présentation de la mission confiée à Denis Olivennes

sur la lutte contre le téléchargement
illicite et le développement des offres légales
d'œuvres musicales, audiovisuelles
et cinématographiques

**Ministère
de l'Economie
des Finances
et de l'Emploi**

**Cabinet de
Christine Lagarde**
Hélène Monard
01 53 18 41 35
Anne-Caroline Bayonne
01 53 18 41 87

**Ministère
de la Culture et de
la Communication**

**Cabinet de
Christine Albanel**
Paul Rechter
01 40 15 84 14
Aude Révillon d'Apréval
01 40 15 38 88

Présentation de la mission confiée à Denis Olivennes

- P.1 Discours de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication

- P.4 Extrait de la Lettre de mission de Nicolas Sarkozy, Président de la République
à Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication

- P.5 Lettre de mission de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication
à Denis Olivennes

- P.7 Membres de la mission :
Denis Olivennes, Olivier Bomsel, Pascal Faure et Isabelle Falque-Pierrotin

- P.11 Les chiffres clés du téléchargement : un comportement de masse

- P.12 Les sanctions pénales en vigueur

Discours de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication

prononcé l'occasion de la conférence de presse présentant la mission confiée à Denis Olivennes sur la lutte contre le téléchargement illicite et le développement des offres légales d'œuvres musicales, audiovisuelles et cinématographiques.

Mercredi 5 septembre 2007

Madame la Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, Chère Christine Lagarde,
Cher Denis Olivennes,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

C'est un grand plaisir pour moi de vous retrouver aujourd'hui, pour présenter cette mission qui va accomplir un travail particulièrement important à nos yeux. L'objectif qui lui est assigné est en effet ambitieux. Il s'agit tout simplement de promouvoir les bonnes pratiques de diffusion de la culture dans l'ère numérique. Et ceci, en réunissant tous les acteurs de la création et de l'Internet autour de deux objectifs communs : défendre les droits de nos créateurs, et offrir aux internautes l'accès le plus large possible aux œuvres de l'esprit. C'est la ferme volonté du Président de la République, réitérée avec force dans la lettre de mission qu'il m'a adressée le 1^{er} août dernier, et exprimée à de multiples reprises au cours de la campagne présidentielle, et lors de l'ouverture du Festival de Cannes.

Internet offre une chance extraordinaire, et sans précédent, de diffuser facilement et largement les œuvres, toutes les œuvres. La musique et les films, bien sûr. Mais aussi, demain, les visites virtuelles de musées, et, pourquoi pas, les captations de pièces de théâtre, de spectacles de toutes natures. Mais il ne faut pas que cette opportunité historique soit porteuse de dangers pour la création elle-même, parce que nous n'aurions pas su inventer, ensemble, de nouveaux modèles économiques permettant un partage équitable de la richesse issue de la création, et réagir à temps au pillage des œuvres.

Or, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Un milliard de fichiers piratés - films et musique - ont été échangés dans notre pays en 2006. Le marché du disque s'est effondré de plus de 40% au cours des cinq dernières années, avec tout ce que cela signifie en terme d'emplois. Ce phénomène s'est encore accentué en 2007, avec une baisse de près de 20 % au cours du premier semestre par rapport à la même période de l'année précédente. Le cinéma ressent les premiers effets de ce bouleversement des usages, et le livre ne tardera pas à suivre.

Il y a donc urgence. Nous ne pouvons accepter que les artistes soient privés du revenu de leur travail. Que les industries culturelles, fragilisées, ne soient plus en état de prendre des risques, de lancer, de produire de nouveaux talents. Même si cela est difficilement quantifiable, leur absence ne pourrait qu'affecter rapidement la richesse, et le renouvellement de notre création contemporaine.

Et puis nous ne pouvons laisser croire que la culture doit être gratuite, et que la création, en fonction des supports qui la véhiculent, n'a pas de prix, donc pas de valeur. Or, la création a une valeur. Celle du talent de l'artiste. Celle, aussi, du travail de tous ceux qui contribuent à faire exister son œuvre. Chacun trouve normal de payer en échange d'un bien de consommation, mais aussi d'une place de concert, de théâtre ou de cinéma. Pourquoi ne devrait-on rien payer sur Internet ? Nous le savons bien, le piratage est facile, gratuit, et donc terriblement séduisant, et il est entré de plus en plus dans les mœurs, notamment chez les plus jeunes. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras, parce que cette dérive, outre qu'elle porte à une consommation indifférenciée des œuvres, peut aboutir, à terme, au tarissement de la création.

Face à cette réalité en évolution accélérée, notre principe d'action est simple, même s'il est moins simple de le mettre en œuvre : faire en sorte que le piratage devienne un risque inutile aux yeux des internautes.

Présentation de la mission confiée à Denis Olivennes

Un risque, parce qu'il est illégal, et donc passible de sanctions. Vous le savez, la loi a créé un dispositif complet de lutte contre les comportements les plus graves, dispositif qui est opérationnel, les pirates « ordinaires », pour leur part, tombant sous le coup du délit de contrefaçon. Il est bien sûr indispensable que toutes les parties prenantes assument pleinement leurs responsabilités dans l'application la loi : l'État, en mobilisant ses différents services compétents, notamment de police et de justice ; les auteurs, en utilisant toutes les ressources qu'elle leur offre pour défendre leurs droits.

Mais la répression, nous en sommes tous conscients, n'apporte pas toutes les réponses. Il faut aussi proposer aux internautes une véritable alternative à la fraude.

Pour l'instant, malgré les efforts accomplis ces dernières années pour enrichir l'offre légale, particulièrement dans le domaine de la musique, la vente en ligne reste sensiblement plus faible en France que chez nos principaux voisins. Quels sont les ressorts de l'attractivité ? Sur quoi doivent porter nos efforts ?

Tout d'abord, sur la diversité des catalogues proposés, aussi bien dans le domaine du cinéma que dans celui de la musique. Le piratage ne doit pas être le moyen le plus efficace de trouver une œuvre, même rare.

Le prix, ensuite. A cet égard, de nouveaux modèles économiques, comme le financement par la publicité, permettent de concilier un coût faible ou nul pour l'internaute et la participation des auteurs au partage de la valeur qu'ils ont créée.

La clarté des informations fournies sur la prestation : est-il possible de réaliser une copie du fichier téléchargé ? Est-ce un achat définitif, ou bien une simple location ?

La facilité d'utilisation, enfin. C'est essentiel. L'internaute qui télécharge légalement des fichiers ne doit pas être pénalisé par rapport au pirate. Il doit pouvoir en profiter pleinement, sur son ordinateur, sur son baladeur, dans sa voiture, bref, sur tous les types de matériels. C'est le fameux principe de l'« interopérabilité », pour la mise en œuvre duquel l'Autorité de régulation des mesures techniques (dont je salue le président, Jean Musitelli) est appelée à jouer un rôle majeur de médiation entre les acteurs économiques et les consommateurs.

Sur ce point, l'actualité la plus récente est prometteuse. Je pense notamment aux offres commerciales annoncées au cours de l'été par certains fournisseurs d'accès Internet, en partenariat avec des producteurs, des sites Internet et des sociétés d'auteurs. Ces résultats très concrets du dialogue entre le monde de l'Internet et celui de la création, traduisent la prise de conscience d'une véritable communauté d'intérêts. Ils témoignent de la volonté de tous de rechercher un partage équitable de la richesse produite par les créateurs, qui soit compatible avec l'accès le plus large des internautes à la culture.

Cette attitude moderne rend largement obsolètes les débats d'un passé récent. Elle doit s'affirmer encore et se traduire par une répartition équilibrée des responsabilités en matière de pédagogie et de prévention de la fraude. Chacun doit en prendre sa part.

Je pense qu'un paysage nouveau peut ainsi se dessiner, grâce au rapprochement des intérêts et des prises de position. Les multiples entretiens que nous avons eus au cours des deux derniers mois avec tous les professionnels du secteur me confortent dans cette idée.

C'est tout le sens de la mission de proposition et de médiation qui est confiée à Denis Olivennes, Président-Directeur général de la Fnac depuis 2003 après avoir exercé d'importantes responsabilités à Air France, Numéricâble et Canal+.

Cher Denis, je tiens à vous remercier très chaleureusement d'avoir accepté cette lourde responsabilité. Vous êtes à la tête d'une entreprise en pointe dans le développement de l'offre légale. D'aucuns pourraient en tirer argument pour considérer que vous serez, en quelque sorte, juge et partie. Cependant vous avez

Présentation de la mission confiée à Denis Olivennes

su manifester, à l'occasion de vos prises de position dans le débat public, une hauteur de conception et une capacité à intégrer la diversité des points de vue, qui vous qualifiaient pour mener à bien cette tâche difficile.

Je voudrais également remercier les experts de haut niveau, qui ont accepté de vous apporter leur appui.

Je pense à Isabelle Falque-Pierrotin, conseiller d'État, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique. Et aussi et surtout, depuis 2001, déléguée générale et présidente du Conseil d'orientation du Forum des droits sur l'Internet. C'est donc une double expertise que vous apporterez à ce dossier, la vôtre, et celle des membres du Forum, dont les travaux viendront enrichir les travaux de la mission. Je remercie également Olivier Bomsel, professeur d'économie et chercheur au Centre d'économie industrielle de l'École des Mines, spécialiste de l'économie numérique, ainsi que Pascal Faure, Ingénieur général des télécommunications, actuellement Vice-Président du Conseil Général des Technologies de l'Information.

Je souhaite que vous puissiez, dans les meilleurs délais, entendre toutes les parties prenantes - créateurs, producteurs, professionnels de l'Internet et internautes - ainsi que des personnalités particulièrement qualifiées - économistes, ingénieurs, juristes. Cette première étape de votre mission devra être suivie d'une phase itérative, à l'occasion de laquelle vous vous efforcerez de favoriser la conclusion d'un accord entre tous les professionnels concernés, dissuadant le téléchargement illégal de masse et permettant le développement d'une offre légale attractive. A défaut d'un tel accord, sur la base des conclusions que vous remettrez, le Gouvernement prendra ses responsabilités.

Vous le savez, ma première ambition, dans les fonctions qui m'ont été confiées, est de renouer le lien de solidarité qui doit exister entre la société française, dans toutes ses composantes, et ses créateurs. J'entends faire de la diffusion des œuvres sur Internet une illustration concrète de cette démarche.

Je vous remercie.

Extrait de la Lettre de mission de Nicolas Sarkozy, Président de la République, à Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication

République
Française

Paris, le 1^{er} Août 2007

L'environnement dans lequel s'inscrit la politique culturelle est par ailleurs en pleine transformation. La révolution numérique crée une possibilité d'accès quasi infini aux œuvres de l'esprit, tout en menaçant gravement la création par les atteintes aux droits d'auteur et aux droits voisins qu'elle permet. Et les industries culturelles sont de leur côté à l'origine d'une part croissante de la richesse et de l'emploi.

Deux secteurs traversent actuellement une crise particulièrement grave. Ils devront mobiliser particulièrement votre ministère.

Nous souhaitons conduire dans les plus brefs délais un plan de sauvetage de l'industrie musicale et, plus largement, de protection et de promotion des industries culturelles couvertes par les droits d'auteur et droits voisins. Ce plan devra être mené avec la ministre de l'Economie, des finances et de l'emploi, et s'appuyer sur trois volets : la montée en puissance d'une offre numérique diversifiée, bon marché et simple d'utilisation : la prévention et la répression de la piraterie numérique : l'aide à l'adaptation des structures et des modèles économiques des industries concernées. A cette fin, vous favoriserez la mise à disposition du public d'offres commerciales attractives de musique, de films et de toutes les formes de création enregistrée sur les nouveaux réseaux fixes et mobiles. La chronologie des médias doit poursuivre son adaptation. Vous inciterez les titulaires de catalogues à numériser leurs œuvres et à les distribuer sur tous les supports. Vous ferez de l'interopérabilité une priorité majeure. Parallèlement, vous rechercherez les voies et moyens pour conclure un accord interprofessionnel permettant de dissuader efficacement et de réprimer la contrefaçon de masse. Les solutions techniques existent, elles doivent être expérimentées et mises en œuvre. Vous nous proposerez les mesures d'accompagnement utiles à la sauvegarde et à la transition des industries culturelles vers de nouveaux modèles de développement et de croissance. A partir d'un bilan de la loi DADVSI, vous préparerez enfin les prochaines échéances législatives et communautaires. Notre pays doit être en position pionnière en Europe pour la défense des droits, la diffusion de contenus numériques, la promotion de l'interopérabilité et la responsabilité des acteurs de l'internet.

Lettre de mission de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication à Denis Olivennes

Monsieur Denis Olivennes

Paris, le 26 juillet 2007

Monsieur le Président-directeur général,

Le Président de la République a régulièrement affirmé la nécessité de développer toutes « *les formes de diffusion légale* » des œuvres - audiovisuelles, cinématographiques, littéraires ou musicales, voire vidéo-ludiques - sur les réseaux numériques. En effet, la généralisation d'Internet et des nouvelles technologies qui lui sont liées constitue un enjeu majeur pour le public et pour les acteurs de la création, tant sur le plan de la diffusion la plus large de la culture que sur celui du développement économique. Par ailleurs, le remarquable essor en France du haut débit et des services en ligne est un levier supplémentaire pour favoriser la compétitivité et la croissance de notre économie.

Naturellement, l'essor de l'offre légale implique que le Gouvernement assume les responsabilités qui sont les siennes pour garantir les droits qui protègent la juste rémunération des auteurs et des investisseurs. Cette politique sera conduite de façon résolue. Elle mobilisera les différents services de l'État compétents pour mener les actions de prévention indispensables, de même que la lutte contre le téléchargement illicite des œuvres.

Le succès de l'offre légale dépend cependant d'un ensemble complexe de conditions, commerciales, économiques, juridiques et technologiques, sur lesquelles les acteurs de la création, ceux d'Internet et le Gouvernement doivent agir de concert. Pour cette raison, les mesures visant à créer l'environnement le plus favorable à la diffusion des œuvres sur Internet seront d'autant plus efficaces qu'elles auront fait l'objet d'une réflexion approfondie associant les différentes parties prenantes : créateurs, producteurs, professionnels et usagers de l'Internet.

Votre expérience professionnelle, ainsi que la hauteur de vues que vous avez manifestée à l'occasion de vos prises de position dans le débat public, vous désignent à mes yeux pour conduire une mission de réflexion et de concertation destinée à favoriser la conclusion d'un accord entre professionnels, permettant le développement d'offres légales attractives d'œuvres en ligne et dissuadant le téléchargement illégal de masse.

Vous serez assisté dans cette mission d'Isabelle Falque-Pierrotin, Conseiller d'État, d'un économiste, d'un ingénieur spécialiste des NTIC et d'un magistrat de l'ordre judiciaire. Damien Botteghi, auditeur au Conseil d'État les assistera dans cette tâche.

Présentation de la mission confiée à Denis Olivennes

Afin de valider sur les plans juridique, technique et économique, les préconisations que vous formulerez, vous procéderez notamment à l'audition de personnalités, choisies au titre de leur représentativité des secteurs économiques et des intérêts concernés ou de leurs compétences particulières. Vos analyses seront utilement éclairées par une présentation des solutions mises en œuvre ou envisagées chez nos principaux partenaires, dans l'Union européenne ou au-delà. Je souhaite que vos conclusions puissent se traduire dans un accord interprofessionnel rassemblant toutes les parties prenantes et notamment les acteurs de l'Internet ou, à défaut d'un tel accord, donner lieu à des mesures législatives et réglementaires dont le gouvernement prendrait l'initiative.

Vous disposerez, pour l'accomplissement de votre mission, de l'appui de mon cabinet, des services du ministère de la culture et de la communication et de la direction du développement des médias. Dans des conditions définies par la ministre de la justice et la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, leurs services pourront également vous assister et concourir à votre réflexion. La ministre de l'économie des finances et de l'emploi devra être tout particulièrement associée à cette mission.

Je souhaite disposer des résultats de vos travaux, que je remettrai au Président de la République, le 31 octobre prochain. Afin d'anticiper les modalités de suivi ou de mise en œuvre rapide de vos préconisations, vous voudrez bien me remettre un rapport d'étape le 1er octobre.

Je vous remercie d'avoir accepté d'assurer la conduite de cette mission et vous prie d'agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de ma sincère considération.

Christine Albanel

Biographies des quatre membres de la mission

Denis Olivennes

Denis Olivennes est depuis 2003 Président Directeur Général de la FNAC.

Il avait rejoint le Groupe PINAULT-PRINTEMPS-REDOUTE en septembre 2002 en tant que Directeur Général en charge de la Distribution.

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, Agrégé de Lettres, ancien élève de l'ENA.

Denis Olivennes a exercé les fonctions suivantes :

- 1988 à 1992, Auditeur à la Cour des Comptes,
- 1992, Conseiller technique puis chargé de mission auprès de Pierre Bérégovoy, Ministre de l'Economie et des Finances puis Premier Ministre de 1992 à 1993,
- 1993, il rejoint le Groupe Air France et en devient Directeur général adjoint,
- 1997, Denis OLIVENNES devient Président directeur général du réseau de télévision par câble, NC Numéricâble, racheté par CANAL+,
- 2000, il devient Directeur général du Groupe CANAL+.
- 2007, il publie un ouvrage « La gratuité c'est le vol : quand le piratage tue la culture »

Olivier Bomsel

Olivier Bomsel sort de l'Ecole des Mines de St-Etienne en 1980 avec une spécialisation en informatique. Il participe alors à la création du CERNA (centre d'économie industrielle) où il soutient, en 1986, une thèse sur les « Dynamiques Economiques des Pays Miniers ».

Il est aussi Professeur d'Economie Industrielle à l'Ecole des Mines de Paris et chercheur au Cerna.

Ses travaux portent sur la concurrence et les modes de croissance des firmes dans divers secteurs industriels : mine, métallurgie, automobile, marques de luxe, espace, télécoms, médias...

D'abord responsable des recherches du Cerna en Economie Minière, il dirige des audits internationaux dans de très grandes entreprises minières et métallurgiques. Entre 1990 et 1997, il monte et dirige l'équipe de recherche sur le post-socialisme, impliquée dans de nombreux projets industriels en Europe Centrale et en Russie.

Depuis 1998, il dirige avec Gilles Le Blanc les recherches du Cerna sur l'économie numérique. Ses travaux portent sur l'économie des réseaux, des contenus et la numérisation des entreprises.

Il est ailleurs, producteur de programmes audiovisuels (films, séries TV) et co-fondateur *d'art-netart*, producteur-éditeur d'art numérique.

Olivier Bomsel, « Gratuit ! Du déploiement de l'économie numérique », Editions Gallimard, 2007.

► Bomsel Olivier, « Editorial : Qu'est-ce que le numérique ? », Entreprises et histoire, n° 43, Juin 2006.

► Bomsel Olivier, Geffroy Anne-Gaëlle et Le Blanc Gilles, « Modem le Maudit - Economie de la distribution numérique des contenus », Paris, Presses de l'école des mines, Juillet 2006.

Pascal Faure

Pascal Faure, ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, diplômé de l'Ecole Polytechnique est Vice-Président du Conseil Général des Technologies de l'Information ; il est également Président du conseil d'Administration du Groupe des Ecoles des Télécommunications. Pascal Faure est membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Normale Supérieure ainsi que du Conseil d'Administration de La Poste.

Pascal Faure a exercé les fonctions suivantes :

- 2001 - 2006, Directeur technique adjoint au Ministère de la Défense,
- 1997 - 2001, Directeur du développement des affaires financières, adjoint à l'administrateur général (finances, stratégie, communication) au sein du Groupe des Ecoles des Télécommunications (EPA),
- 1995 - 1997, Conseiller technique au cabinet du ministre du tourisme (affaires budgétaires, fiscales, emploi, aménagement du territoire), puis du ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (budget, infrastructures de transport, schémas et projets d'aménagements territoriaux, contrats de plan),
- 1992 - 1995, Ministère du Budget, Direction du Budget,
- 1988 - 1992, Centre National d'Etudes des Télécommunications (France Telecom/CNET)
Chef de projets dans le domaine de la sécurisation des communications et cryptologie,
- 1987, Ingénieur aux Laboratoires BELL (Etats-Unis) puis chez Apple Computer (EU)
Conception de circuits intégrés.

Isabelle Falque-Pierrotin

Isabelle Falque-Pierrotin, conseiller d'État depuis 1986, est diplômée de l'ENA, de HEC, et de l'Institut Multimédias.

Membre du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique depuis décembre 2002, de la Commission nationale française de l'Unesco depuis décembre 2003 ainsi que de la Commission nationale de l'informatique et des libertés depuis janvier 2004.

Isabelle Falque Pierrotin a exercé les fonctions suivantes :

- 1991-1993, Directeur, chargée de mission auprès de la Direction de Bull
- 1993-1995, Directeur-adjoint au Cabinet de Jacques Toubon au ministère de la Culture
- 1996-1997, Expert auprès de l'OCDE
- 1997-1998, Coordinatrice des travaux du Conseil d'État sur internet et les réseaux numériques

Isabelle Falque-Pierrotin a été chargée en décembre 2000 de mettre en place le Forum des droits sur l'internet dont elle est déléguée générale, présidente du Conseil d'orientation depuis mai 2001.

Les chiffres clés du téléchargement : un comportement de masse

Le téléchargement en France

Proportion des personnes ayant téléchargé, au cours de douze derniers mois, des logiciels, des films, de la musique, exprimée en pourcentage

	2005		2006	
	internauts	ensemble de la population	internauts	ensemble de la population
A téléchargé des logiciels	30	15	35	19
A téléchargé de la musique	26	14	32	18
A téléchargé des films	12	6	16	9
ensemble	39	20	47	26

Source : CREDOC, enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français »

Le téléchargement aux Etats-Unis

Activité	% des internautes
A téléchargé des logiciels	39 (*)
A téléchargé de la musique	27 (**)
A téléchargé des films	19 (**)

Source : PEW internet & American Life Project, http://www.pewinternet.org/trends/Internet_Activities_8.28.07.htm
(Etudes réalisées entre 2005 (*) et 2006 (**))

Les sanctions pénales en vigueur

Infraction	Sanction maximale
Détenir ou utiliser un logiciel permettant de « craquer » les dispositifs de protection des œuvres	750€ d'amende
« Craquer » les dispositifs de protection des œuvres par ses propres moyens	3 750€ d'amende
Fabriquer ou procurer un logiciel permettant de « craquer » les dispositifs de protection des œuvres	30 000€ d'amende et 6 mois de prison
Editer ou inciter à l'usage d'un logiciel destiné au piratage des œuvres	300 000€ d'amende et 3 ans de prison
Télécharger ou mettre à disposition des œuvres sur Internet sans autorisation des détenteurs des droits	300 000€ d'amende et 3 ans de prison

Source : code de la propriété intellectuelle